



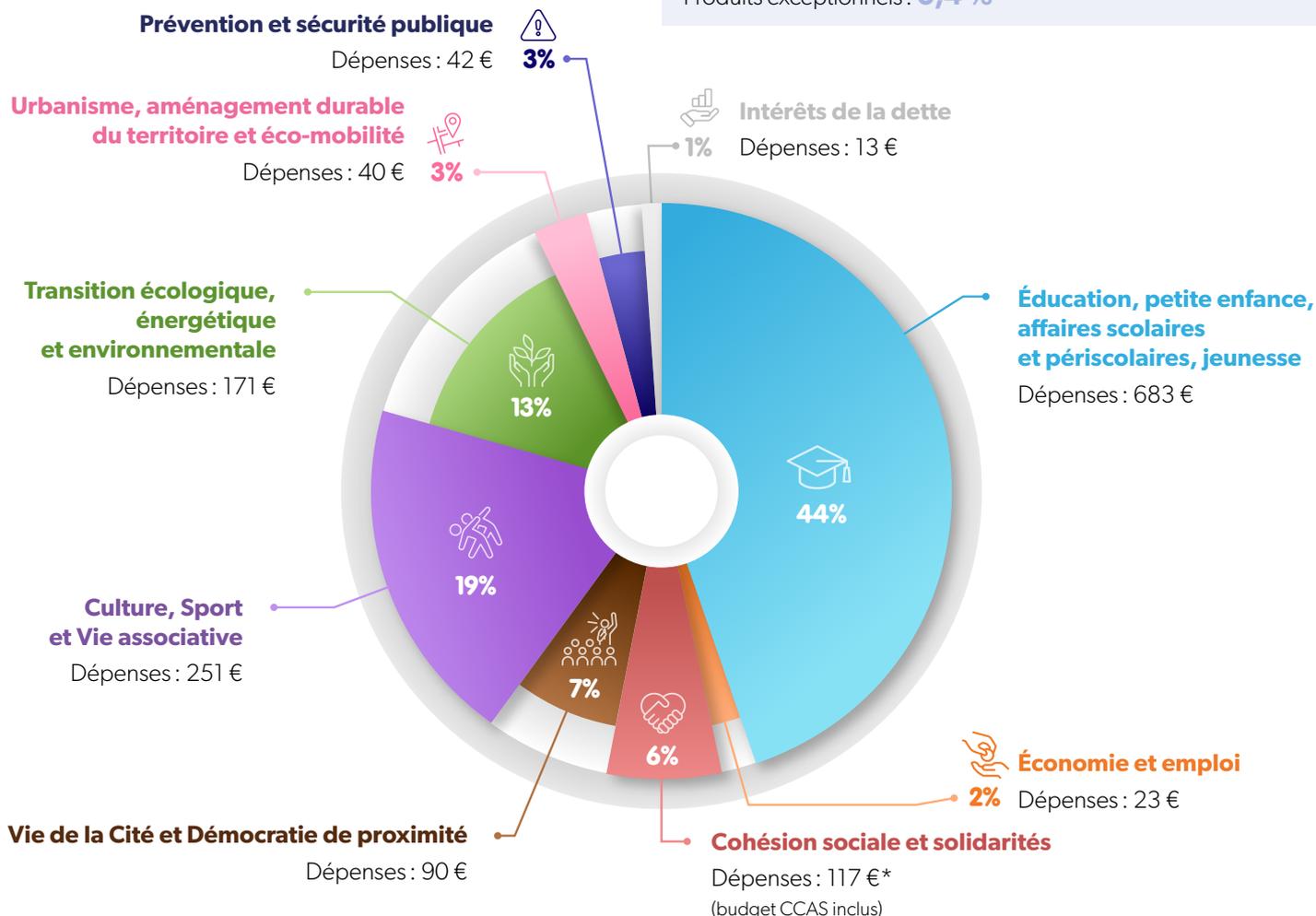
# Un budget 2023 tourné vers l'avenir

Nous vous proposons de découvrir quel montant par habitant est alloué à chaque politique publique.

## Principaux axes de nos orientations budgétaires

- **Près de la moitié du budget de fonctionnement mobilisée pour les enfants et les jeunes** car un tiers des Saint-Orennais a moins de 30 ans et 15 % d'entre eux n'ont pas atteint les 15 ans.
- **Une ville où il fait bon vivre : dynamique et en phase avec son temps.** 2<sup>e</sup> poste de dépense : culture, sport et vie associative, 3<sup>e</sup> poste de dépense : transition écologique, énergétique et environnementale.
- **Une dette en baisse sans augmenter les taux d'imposition communaux.**

## Dépenses en fonctionnement pour la collectivité par habitant pour chaque politique publique



## BUDGET GLOBAL : 31,50 M€ (+11 %)

Fonctionnement : **20,60 M€ (+3,3 %)**

Investissement : **10,90 M€ (+29,2 %)**

**Un budget en augmentation par rapport à 2022, du fait essentiellement de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice servant au calcul du salaire des fonctionnaires.**

## Budget de fonctionnement 2023 : 20,60 M€

Le budget de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes liées à la réalisation de l'ensemble des activités des services (moyens humains et techniques, dépenses d'activités, subventions/participations).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Impôts directs (ex : taxe foncière) : **41,8 %**

Dotations de Toulouse Métropole : **30,1 %**

Produits des services (ex : frais de cantine) : **7,9 %**

Participations de partenaires : **6 %**

Reprise de provisions : **5,5 %**

Fiscalité indirecte (ex : taxe locale sur la publicité extérieure) : **3,5 %**

Dotations de l'État : **2,5 %**

Remboursement assurance : **1,8 %**

Produits de gestion (ex : loyers encaissés et locations de salles) : **0,5 %**

Produits exceptionnels : **0,4 %**

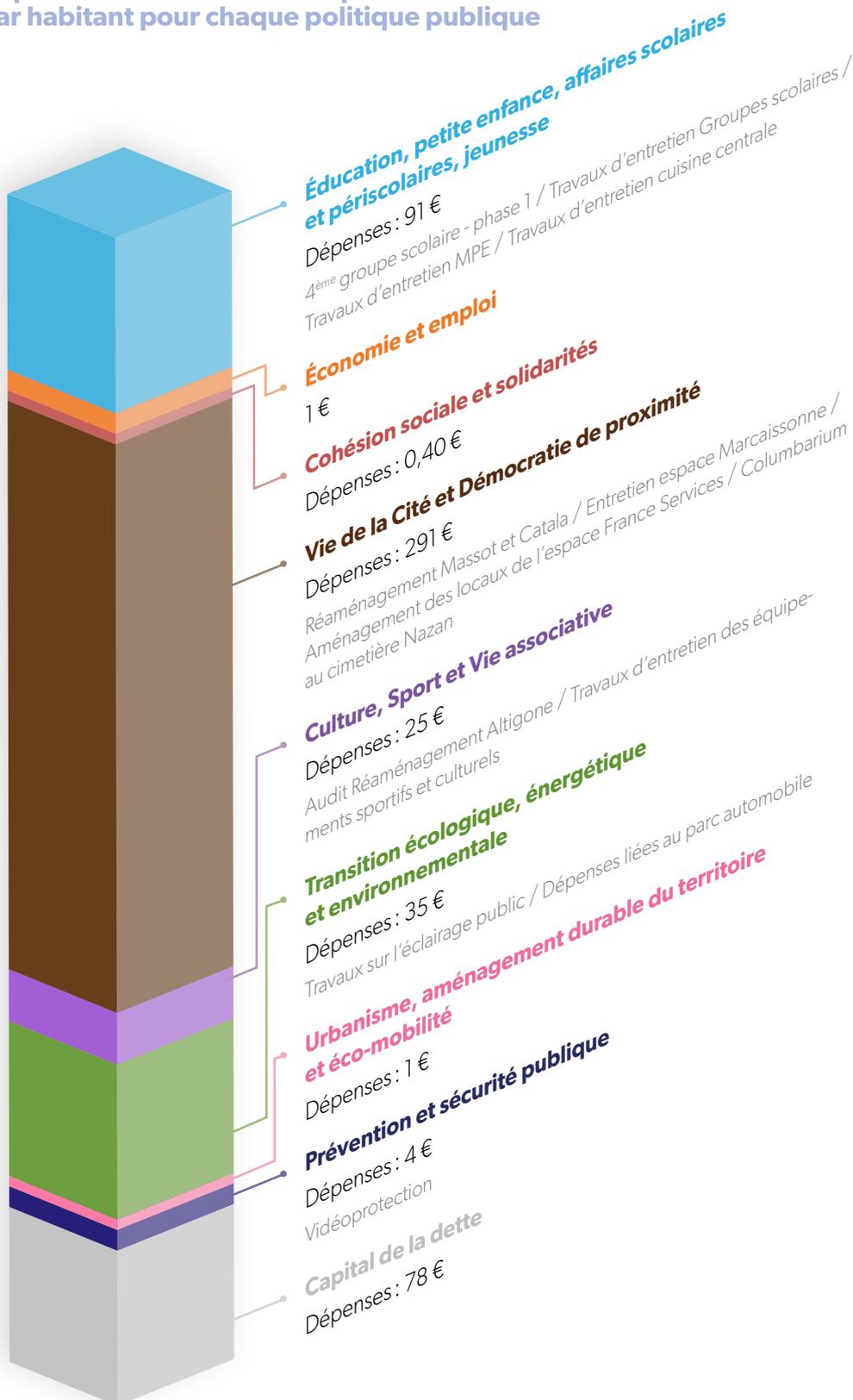


## Budget d'investissement 2023 : 10,90 M€

Le budget d'investissement correspond aux dépenses et recettes qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité : travaux d'infrastructures, achats de biens et matériels durables, etc. Il sert également à rembourser le capital de la dette, alors que les intérêts sont comptabilisés dans le budget de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous fait état des dépenses d'investissement par habitant pour chaque politique publique. On ne parle pas ici de coût réel car les recettes sont des recettes globales qui ne peuvent pas être affectées à une dépense en particulier. ■

### Dépenses en investissement pour la collectivité par habitant pour chaque politique publique



**Alice VALÉRA**

Conseillère déléguée à la Gestion Budgétaire et à la Comptabilité

### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Emprunt : **48 %**

Subventions : **16 %**

Affectations en réserve (compte administratif 2022) : **16 %**

Autofinancement : **12 %**

Amortissements : **6 %**

Fonds propres : **1 %**

Cessions (ventes) : **0,6 %**